

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CIRCULAIRE N° 3285

DU 14/09/2010

Objet : Evaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit en

2010-2011

Participation des élèves de l'enseignement spécialisé

Réseaux : Tous réseaux

Niveaux et services : Primaire et Secondaire spécialisés

Période : Année scolaire 2010-2011

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles spécialisées libres subventionnées par la Communauté française;
- Aux directions des écoles spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Pour information:

- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement spécialisé.

| <u>Circulaire</u> | Informative | Admin | istrative | Pre | ojet | |
|---------------------|---|-------|--------------|----------------------------|---------------------|--|
| Emetteur | Service général du Pilotage du système éducatif AGERS | | | | | |
| Destinataire | Directions des écoles spécialisées | | | | | |
| Contacts | Julie CAUET | 02/69 | 02/690.82.14 | | julie.cauet@cfwb.be | |
| | Sébastien DELATTRE 02/690.81.91 | | .91 | sebastien.delattre@cfwb.be | | |
| Document à renvoyer | Formulaire d'inscription en annexe à faxer au 02/690.82.39 | | | | | |
| Date limite d'envoi | 15 octobre 2010 | | | | | |
| <u>Objet</u> | Evaluations externes non certificatives en 2010-2011 Participation des élèves de l'enseignement spécialisé | | | | | |

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui portera cette année scolaire sur la lecture et production d'écrit.

Pour l'enseignement ordinaire, tous les élèves de 2^e et 5^e années de l'enseignement primaire ainsi que les élèves de 2^e et 5^e années secondaires sont concernés par cette évaluation. La participation des élèves de l'enseignement spécialisé est par contre régie par des dispositions particulières.

<u>Dans l'enseignement fondamental spécialisé</u>, les élèves inscrits dans les degrés de maturité deux et trois ont accès au test prévu pour les élèves de 2^e année de l'enseignement primaire ordinaire et les élèves inscrits dans le degré de maturité quatre ont accès au test prévu pour les élèves de 5^e année de l'enseignement primaire ordinaire.

<u>Dans l'enseignement secondaire spécialisé</u>, les élèves qui fréquentent la forme 3 et les élèves de 2^e année qui fréquentent la forme 4 peuvent passer l'un des deux tests prévus pour les élèves de 2^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, c'est-à-dire soit le test pour la 2^e commune, soit le test pour la 2^e différenciée.

Quant aux élèves de 5^e année fréquentant la forme 4 de l'enseignement spécialisé, ils ont accès à l'épreuve prévue pour les élèves de 5^e secondaire, soit pour la transition, soit la qualification.

La participation des élèves à l'évaluation externe est laissée à l'appréciation de chaque Conseil de classe, en fonction des apprentissages scolaires atteints par chacun.

Les documents de l'épreuve

Pour chaque test, les documents sont au nombre de trois :

- un carnet de l'élève ;
- un portfolio pour l'élève;
- un dossier de l'enseignant.

La distribution des documents

Afin que vos élèves puissent participer à l'évaluation externe non certificative de cette année, je vous invite à me faire connaître au moyen du <u>formulaire annexé</u> le nombre d'élèves concernés que vous souhaitez inscrire pour <u>le 15 octobre 2010</u> au plus tard.

En cas d'inscription, les différents documents de l'épreuve vous seront envoyés entre le 8 et le 10 novembre.

La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes <u>dans le courant de la semaine du 22 au 26 novembre 2010</u>, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement veillera alors à en informer l'inspecteur de l'enseignement spécialisé.

Les jours précis de passation seront fixés au sein de chaque école en tenant compte des durées de passation requises pour chaque épreuve ; à savoir :

| 2 ^e année primaire | 5 ^e année primaire | | | |
|---|---|--|--|--|
| 4 séances de 50 minutes réparties sur 4 | 4 séances de 50 minutes réparties sur 4 | | | |
| journées différentes | journées différentes | | | |

| 2 ^e année secondaire | 2 ^e année secondaire | 5 ^e année secondaire | 5 ^e année secondaire |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| commune et | différenciée | de transition | de qualification |
| complémentaire | | | |
| 2 x 2 périodes de 50 | 3 x 50 minutes non | 2 x 2 périodes de 50 | 2 x 2 périodes de 50 |
| minutes consécutives | consécutives | minutes consécutives | minutes consécutives |
| réparties sur 2 jours | | réparties sur 2 jours | réparties sur 2 jours |
| différents | | différents | différents |

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité du directeur. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation et veillera à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

Les Résultats et commentaires

Les résultats de l'échantillon rendus anonymes seront transmis aux établissements scolaires en février 2011.

Le document présentant les résultats permettra à chaque enseignant et à chaque établissement de situer sa ou ses classes par rapport aux résultats de l'échantillon.

Pour rappel, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles. Les établissements scolaires ne pourront pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ».

Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maitrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Pour votre information, tous les documents relatifs aux éditions précédentes des évaluations externes non certificatives sont disponibles gratuitement sur le site www.enseignement.be

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

Enseignement spécialisé Participation aux évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit 22 au 26 novembre 2010

Formulaire à retourner pour le <u>15 octobre 2010 au plus tard</u> à :

Madame Julie CAUET

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Service général du Pilotage du système éducatif

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22

1000 BRUXELLES

Fax: 02/690.82.39

| Nom de l'Etablissement : | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| Numéro FASE : | | | | | | |
| Adresse: | | | | | | |
| | | | | | | |
| Tél.: | | | | | | |
| Personne de contact : | | | | | | |
| Nombre d'élèves des <u>degrés de maturité 2 et 3</u> qui participeront à l'épreuve de 2 ^e année primaire | | | | | | |
| Nombre d'élèves du <u>degré de maturité 4</u> qui participeront à l'épreuve de 5 ^e année primaire | | | | | | |
| Nombre d'élèves de la <u>forme 3</u> et les élèves de 2 ^e année secondaire qui fréquentent la <u>forme 4</u> qui participeront à l'épreuve de 2 ^e année secondaire | | | | | | |
| Nombre d'élèves de 5 ^e année secondaire fréquentant la <u>forme 4</u> qui participeront à l'épreuve de 5 ^e année secondaire | | | | | | |